

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Procès Verbal de la séance du mardi 27 janvier 2015**

Le Conseil d'administration, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Guy SAUVAGE de BRANTES, le Président, le mardi 27 janvier 2015 à dix-huit heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du 01 octobre 2014,
- Compte administratif 2014,
- Budget primitif 2015,
- Questions et informations diverses.

Sont présents:

Céline BELLOY, Annick GOUJON, Daniel LEVILLAIN, Brigitte NAUDIN, Franck SALGÉ, Catherine BESNIER, Valérie BROCHERIOUX, Emmanuelle CREPIN, Guy SAUVAGE DE BRANTES, Sophie SOETAERT, Alain DROUET

Secrétaire de séance: Madame Emmanuelle CREPIN, Carole DOMON, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint avec les présents Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Madame Valérie BROCHERIOUX. En effet, Madame Eliane BALLON a souhaité mettre fin à sa mission au sein du CCAS et en cas de vacance de poste, il faut pourvoir au remplacement.

Il rappelle les objectifs du CCAS (Centre Communale d'Action Sociale) dans ses domaines de compétences : activités intergénérationnelles, aide sociale.

Sont énumérées toutes les actions déjà réalisées sur la commune : randonnée du printemps, ciné-goûter, ludothèque, atelier des chutes, atelier Eureka, présence verte, dossier d'aide-sociale, après-midi récréatif, repas de Noël.

Délibérations

Monsieur Alain DROUET précise que le budget du CCAS est indépendant de celui de la commune, mais qu'il est alimenté par le budget communal. Madame CREPIN précise que ce budget permet de venir en aide à certaines familles hermitoises aussi bien dans le cadre de l'épicerie sociale, le transport par Fil vert, etc...

Objet: CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 - DE 2015 001

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de SAUVAGE DE BRANTES Guy délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- 1. LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 578.70		133.85		1 712.55
Opérations de l'exercice	1 758.98	5 000.00			1 758.98	5 000.00

CCAS de la Commune de LES HERMITES

TOTAUX	1 758.98	6 578.70		133.85	1 758.98	6 712.55
Résultat de clôture		4 819.72		133.85		4 953.57
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement Total			4 953.57
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			

2. CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

4. ARRÊTE les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. DÉCIDE D'AFFECTER comme suit l'excédent de fonctionnement

133.85	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
4 819.72	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30.01.2015, de l'affichage le 30.01.2015 et de la notification le 30.01.2015
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 30.01.2015 - 037-263701286-20150127-DE_2015_001-DE

Objet: CCAS : BUDGET PRIMITIF 2015 - DE 2015 002

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la nomenclature comptable M14,

Vu la délibération du 27 janvier 2015 portant adoption du compte administratif et du compte de gestion et portant affectation des résultats 2014,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2015 du CCAS de la commune de LES HERMITES chapitre par chapitre, tant la section de fonctionnement que celle d'investissement, ainsi que les opérations,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2015 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **4 819.72 €**
- Section d'investissement : **453.85 €**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30.01.2015, de l'affichage le 30.01.2015 et de la notification le 30.01.2015
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 30.01.2015 - 037-263701286-20150127-DE_2015_002-DE

Informations et points divers

Signalisation du défibrillateur : Il sera vu avec l'équipe des services techniques.

Organisation d'une réunion d'information « PRESENCE VERTE » ou autre : Une réunion sera prévue comme déjà évoqué à la prochaine séance.

Formation de prévention des premiers secours :

Madame SOETAERT souhaiterait la mise en place d'une réunion sur le système d'appel à l'aide en cas de problème, la présentation du CCAS et les missions de l'assistance sociale.

Ateliers AGEVIE

Madame CREPIN va se rapprocher de la responsable pour voir s'il est possible de planifier de nouveaux ateliers.

Repas de Noël à l'Ô'berges de la Dêmée : Une meilleure organisation est à prévoir notamment dans la proposition de deux dates.

Fête des crêpes : le mercredi 18 février 2015.

Ciné-goûter : le mercredi 4 mars 2015

La randonnée du printemps : le mercredi 29 avril 2015 à 14 h 30. Il faudra le signaler à la commune de Chemillé-sur-Dême.

Monsieur DROUET demande si c'est possible de prévoir une action pour les ados.

Il est alors fait un petit rappel sur l'action du Café des âges. Madame CREPIN demande à l'assemblée si des personnes sont intéressées pour réanimer cet atelier.

Monsieur de BRANTES indique que le conseil municipal des enfants a fait ressortir que l'activité théâtre a été plébiscitée. Un regret se fait ressentir concernant les ateliers musique qui étaient organisés l'année précédente par l'équipe enseignante. Les enfants ont aussi demandé s'il serait possible de refaire le repas avec l'Esat des Courtis.

Monsieur de BRANTES propose aussi de partager un moment entre le Foyer de la Vallée Germain et les enfants de l'école.

Il pourrait être prévu un cadeau pour les nouveaux nés sur la commune ainsi qu'un pot de bienvenue pour les nouveaux arrivants.

La prochaine réunion du CCAS est prévue pour le mardi 26 mai à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

TABLE RECAPITULATIVE - par date

	DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
1	27/01/2015	DE_2015_001	CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014	001-002
2	27/01/2015	DE_2015_002	CCAS : BUDGET PRIMITIF 2015	002

TABLE RECAPITULATIVE - par objet



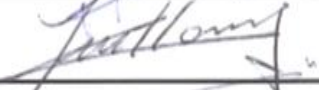
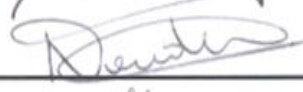
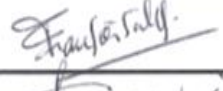
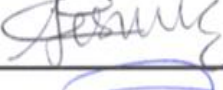

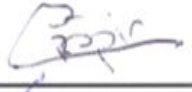
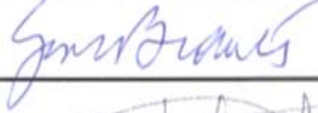


	DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
2	27/01/2015	DE_2015_002	CCAS : BUDGET PRIMITIF 2015	002
1	27/01/2015	DE_2015_001	CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014	001-002

République Française
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement de TOURS
 CCAS LES HERMITES

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 27/01/2015

Date de la convocation: 14/01/2015

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BELLOY Céline	Conseillère Municipale	
GOUJON Annick		
LEVILLAIN Daniel		
NAUDIN Brigitte		
SALGÉ Franck	Conseiller Municipal	
BESNIER Catherine		
BROCHERIOUX Valérie	Membre	
CREPIN Emmanuelle	2ème Adjointe Au Maire, Délégué Au Ccas	
SAUVAGE DE BRANTES Guy	Président	
SOETAERT Sophie	Conseillère Municipale	
DROUET Alain	1er Adjoint Au Maire De La Commune De Les Hermites	

Elu secrétaire de séance : CREPIN Emmanuelle